



AIDANTPRO STUDIO — DOCUMENT OFFERT

Dossier MDPH

**Les 10 pièces indispensables
et les 5 erreurs qui font tout rejeter**

Ce que vous allez vérifier en 10 minutes

- Chaque pièce du dossier, avec le détail qui évite les allers-retours
- Le point le plus piégeux : la validité du certificat médical
- Les 5 erreurs les plus fréquentes, et comment les contourner
- Les réflexes de dépôt et de suivi pour ne pas perdre des semaines

À imprimer et à cocher, pièce par pièce

Moins de charge mentale. Plus de présence.

Les 10 pièces indispensables

Cochez au fur et à mesure. Toujours des copies, jamais les originaux.

☐ **1. Formulaire de demande MDPH (Cerfa n° 15692*01)**

Le formulaire unique de demande. Remplissez toutes les rubriques qui vous concernent et signez-le. Disponible auprès de votre MDPH ou en téléchargement sur son site.

☐ **2. Certificat médical MDPH (Cerfa n° 15695*01) de moins de 12 mois**

LE point de vigilance n°1 : il doit dater de moins de 12 mois au moment du dépôt et être entièrement rempli par le médecin (de préférence celui qui suit la personne). Un certificat incomplet ou périmé bloque tout le dossier.

☐ **3. Justificatif d'identité**

Copie recto-verso de la pièce d'identité de la personne concernée (et du représentant légal pour un enfant : copie du livret de famille en plus).

☐ **4. Justificatif de domicile récent**

Facture d'énergie, quittance ou avis d'imposition de moins de 3 mois au nom de la personne ou de son représentant. En cas d'hébergement : attestation de l'hébergeant + son justificatif + sa pièce d'identité.

☐ **5. Le projet de vie**

La partie libre du dossier, souvent laissée vide — à tort : c'est elle qui donne à l'équipe d'évaluation une vision réelle du quotidien, des difficultés et des besoins. Décrivez une journée type, ce qui est possible, ce qui ne l'est plus, et les aides souhaitées.

LE RÉFLEXE QUI CHANGE TOUT

Avant d'envoyer, photocopiez ou scannez l'intégralité du dossier. En cas de pièce égarée par la MDPH ou de recours ultérieur, vous aurez tout sous la main.

Les 10 pièces indispensables (suite)

Les pièces qui renforcent le dossier et évitent les demandes complémentaires.

☐ 6. Bilans médicaux et paramédicaux récents

Comptes rendus de spécialistes, bilans orthophoniques, ergothérapeutiques, psychologiques ou neuropsychologiques... Les plus récents possible : ils objectivent les besoins décrits dans le projet de vie.

☐ 7. Comptes rendus d'hospitalisation ou de consultation

S'il y a eu des hospitalisations ou des suivis marquants, joignez les comptes rendus : ils documentent l'évolution de la situation.

☐ 8. Pour un enfant scolarisé : les éléments scolaires

GEVA-Sco renseigné avec l'école le cas échéant, bilans de l'enseignant, PPS ou PAP existant, comptes rendus d'équipe éducative. Indispensables pour les demandes AEEH, AESH ou orientation.

☐ 9. Justificatif de mesure de protection, le cas échéant

Copie du jugement de tutelle, curatelle ou habilitation familiale si la personne est protégée : le représentant légal doit apparaître dans le dossier.

☐ 10. Les décisions MDPH antérieures, en cas de renouvellement

Copie des notifications précédentes. Déposez le renouvellement au moins 6 mois avant l'échéance des droits pour éviter toute rupture.

BON À SAVOIR

Votre MDPH peut demander des pièces complémentaires selon la situation et le département : la liste ci-dessus couvre le socle commun. En cas de doute, l'accueil de votre MDPH ou le site monparcourshandicap.gouv.fr font référence.

Les 5 erreurs qui font tout rejeter

Ou, plus souvent : qui ajoutent des semaines de délai.

1 **Certificat médical périmé ou incomplet**

Plus de 12 mois au dépôt, rubriques vides, retentissement au quotidien non décrit : c'est le motif n°1 de blocage. Prenez rendez-vous avec le médecin AVANT de finaliser le reste du dossier.

2 **Un projet de vie vide ou trop vague**

« Besoin d'aide au quotidien » ne suffit pas. Décrivez concrètement : ce que la personne peut faire seule, ce qui nécessite une aide, combien de temps, avec quel impact sur la famille, l'école ou le travail.

3 **Des bilans anciens qui ne reflètent plus la situation**

Un bilan de 3 ans n'appuie pas une demande d'aujourd'hui. Si les bilans datent, demandez-en de nouveaux avant le dépôt — ou signalez dans le projet de vie que la situation s'est aggravée depuis.

4 **Envoyer des originaux, ou un dossier non copié**

Envoyez uniquement des copies et gardez l'intégralité en double. Privilégiez l'envoi en recommandé avec accusé de réception, ou le dépôt en ligne si votre MDPH le propose.

5 **Déposer... puis attendre sans suivre**

Sans accusé de réception sous quelques semaines, relancez. Notez la date de dépôt : elle fait courir les délais d'instruction. En l'absence de réponse prolongée, une relance écrite est votre premier recours.

Déposer, suivre, relancer

Les bons réflexes une fois le dossier parti.

Un dossier complet est la meilleure garantie de délais raisonnables. Ensuite, le suivi fait la différence : notez, datez, conservez.

- ☐ Je dépose en ligne (si ma MDPH le propose) ou en recommandé avec accusé de réception
- ☐ Je note la date de dépôt : _____
- ☐ J'ai reçu l'accusé de réception le : _____
- ☐ Numéro de dossier attribué : _____
- ☐ Relance effectuée le (si silence prolongé) : _____
- ☐ Décision reçue le : _____

SI LA DÉCISION NE VOUS CONVIENT PAS

Des voies de recours existent (recours administratif préalable obligatoire, puis recours contentieux), avec des délais à respecter à compter de la notification. Ne laissez pas passer les dates : relisez la notification, elle précise les modalités.

CONTACTS UTILES

Votre MDPH départementale (accueil physique et téléphonique) — monparcourshandicap.gouv.fr
(information officielle nationale) — service-public.fr (fiches démarches). Pour les enfants : l'enseignant référent handicap de votre secteur.

Pour aller plus loin

Sources, limites et suite du parcours.

Cette checklist couvre la constitution du dossier. Pour la suite — rédiger un projet de vie solide, préparer les courriers, suivre les délais et les recours — AidantPro Studio propose un kit complet pas à pas, avec modèles prêts à remplir, disponible sur notre boutique Etsy (aidantprostudio.etsy.com).

SOURCES OFFICIELLES CONSULTÉES

- Service-Public.fr — Demande auprès de la MDPH.
- Monparcourshandicap.gouv.fr — Constituer et déposer son dossier MDPH.
- Formulaires Cerfa n° 15692*01 (demande) et n° 15695*01 (certificat médical).
- CNSA — Le GEVA-Sco et l'évaluation des besoins de l'élève.

INFORMATIONS VÉRIFIÉES

Contenu vérifié pour la France en juillet 2026. Les formulaires, règles et délais peuvent évoluer et varier selon les départements : votre MDPH fait foi.

LIMITES

Ce document est un outil d'organisation destiné à un usage personnel. Il ne constitue pas un avis médical, juridique ou administratif et ne remplace pas les formulaires officiels ni l'accompagnement de votre MDPH.